

Contrat d'Initiative TERRitoriale 2001-2006 - Programmation 2001

M. LE MAIRE, Rapporteur :

Généralités

Dans les domaines de l'économie, de l'aménagement du territoire et du cadre de vie, le Département apporte des aides financières aux collectivités locales. Lors de sa réunion budgétaire de décembre 2000, le Département a décidé la refonte de ses dispositifs d'aides aux communes et la mise en place d'une nouvelle politique contractuelle.

Dans le cadre de cette nouvelle politique, les villes de plus de 10 000 habitants ne bénéficient plus des aides traditionnelles. Besançon, Montbéliard et Pontarlier bénéficient désormais d'une contractualisation spécifique : les Contrats d'Initiative TERRitoriale (C.I.TE) sauf les interventions sur les Monuments Historiques, les actions environnementales susceptibles de bénéficier des crédits TDENS (Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles) qui conservent leur système d'aide propre.

Le contrat C.I.TE de l'Agglomération bisontine est un contrat tripartite signé entre le Département, la Communauté d'Agglomération et la Ville de Besançon pour la période 2001-2006.

Le Département s'attache à soutenir les projets structurants et globaux des collectivités en adéquation avec les axes forts de la politique départementale et les grandes orientations de la stratégie de développement de l'agglomération bisontine.

Le Département dotera les agglomérations d'une enveloppe de crédits suivant un ratio par habitant. Cette dotation s'élève à 92 € (environ 600 F/habitant). La contribution du Département au contrat C.I.TE s'élève à 15 626 016 € soit environ 102,5 MF pour les 6 années du contrat. Cette dotation est répartie autour de 6 grands axes prioritaires pour l'Agglomération.

AXE 1	⇒ Favoriser la création, le développement ou la mutation qualitative des espaces économiques ainsi que le transfert de technologie.	25 %
AXE 2	⇒ L'enseignement supérieur et la recherche	10 %
AXE 3	⇒ Contribuer au développement des déplacements intermodaux	20 %
AXE 4	⇒ Développer une nouvelle gamme d'équipements dans les domaines des sports, des loisirs, de la culture, du tourisme, de l'éducation et de l'environnement	20 %
AXE 5	⇒ Renouvellement urbain, revalorisation des centres et aménagements des entrées de ville et d'agglomération	20 %
AXE 6	⇒ Programme d'études destiné à préparer l'avenir.	5 %

Une programmation est soumise au Département par la Communauté d'Agglomération et la Ville avant le 1^{er} octobre pour l'année N+1, programmation ajustée avant le 1^{er} avril. Les projets prévus dans les programmations annuelles devront être engagés dans l'année pour laquelle la programmation est établie.

Le taux de participation du Département à chacun des projets retenus ne pourra excéder 50 % du coût HT.

Les montants des projets seront d'au moins 90 000 €, soit environ 590 361 F (sauf ceux concernant les études).

Les projets doivent être conformes au schéma directeur et contribuer à sa traduction spatiale et thématique. Ils doivent s'inscrire pleinement dans les autres documents de planification, existants ou à venir (Plan des Déplacements Urbains, Programme Local de l'Habitat, Schéma d'urbanisme commercial...).

PROGRAMME 2001

Le 28 juin 2001, une première programmation a été adoptée par le Conseil Municipal. Cette programmation a été soumise à un Comité de Pilotage composé d'un représentant de chacun des signataires et de la 3^{ème} Commission du Conseil Général. Le Comité de pilotage après examen de cette programmation a retenu les 7 projets figurant dans le tableau ci-après. Ces projets seront proposés à la Commission permanente du Conseil Général.

La subvention du Département à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon (AUDAB) est intégrée dans le contrat C.I.T.E.

PROGRAMMATION 2001

AXES		Programmation 2001	Coût total HT	Dépenses 2001-2002	Subvention
AXE 1	Favoriser la création, le développement ou la mutation qualitative des espaces économiques ainsi que le transfert de technologie	• Friches industrielles des Prés de Vaux et Casamène	2,9 MF (~442 102 €)	2,9 MF (~442 102 €)	1 MF (~152 449 €)
		• Zone d'activités des Hauts du Chazal	78,2 MF (~11 921 513 €)	10 MF (~1 524 490 €)	2 MF (~304 898 €)
AXE 2	L'enseignement supérieur et la recherche	U.F.R. Médecine - Pharmacie 2° et 3° cycles - 1ère tranche	11,3 MF (~1 722 674 €)	5 MF (~762 245 €)	2,5 MF (~381 122 €)
AXE 3	Contribuer au développement des déplacements intermodaux	Plan des déplacements urbains - Radiale ouest - 1ère tranche - desserte des établissements militaires du Polygone	3,5 MF (~533 571 €)	3,5 MF (~533 571 €)	1 MF (~152 449 €)
AXE 4	Développer une nouvelle gamme d'équipements dans les domaines des sports, des loisirs, de la culture, du tourisme, de l'éducation et de l'environnement	Stade Léo Lagrange - Mise aux normes du terrain et construction d'une tribune	23,2 MF (~3 536 817 €)	23,2 MF (~3 536 817 €)	3 MF (~457 347 €)
AXE 5	Renouvellement urbain, revalorisation des centres et aménagements des entrées de ville et d'agglomération	• Opération Marché/Beaux Arts - Aménagement des espaces publics - 1ère tranche	30,5 MF (~4 649 695 €)	15 MF (~2 286 735 €)	6 MF (~914 694 €)
		• Renouvellement urbain - Avenue Ile de France Aménagement des espaces extérieurs - 2ème tranche	10 MF (~1 524 490 €)	2 MF (~304 898 €)	1 MF (~152 449 €)

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le Contrat d'Initiative Territoriale pour la période 2001-2006 et autoriser M. le Maire à signer le contrat,

- adopter la programmation 2001 et autoriser M. le Maire à solliciter les subventions pour les projets retenus dans cette programmation,

- ajuster les prévisions budgétaires du BP 2001 (pour une estimation initiale de 10 MF) au vu de la programmation définitive figurant ci-dessus (en approuvant les ajustements d'inscriptions budgétaires de recettes pour un montant de 10 MF figurant ci-après pour les opérations ayant déjà donné lieu à un commencement d'exécution),

* Friches industrielles des Prés de Vaux et Casamène 90.824/1323.95010.99001.30100	1 MF	0,15 M€
* UFR Médecine/Pharmacie 92.23/7473.624.30000	2,5 MF	0,38 M€
* Zone d'activités des Hauts du Chazal 92.824/7473.94034.30300	2 MF	0,30 M€
* Stade Léo Lagrange 90.412/1323.99188.33000	3 MF	0,46 M€
* Opération Marché/Beaux-Arts 90.824/1323.95024.30300	0,5 MF	0,08 M€
* Aménagement des espaces extérieurs avenue de l'Île de France 90.824/1323.91011.30300	1 MF	0,15 M€
* Parking du Marché 90.822/1323.98007.30300	- 5 MF	- 0,76 M€
* Palais des Sports - Restructuration et extension 90.411/1323.99012.33000	- 5 MF	- 0,76 M€

- inscrire, pour les autres opérations retenues par la programmation, dès réception des décisions attributives de subventions, selon le déroulement des opérations, les recettes et les dépenses au budget de l'exercice courant sur les imputations, en recettes 90.824/ 1323.95024.30300 et 90.822/1323.98806.30300 et en dépenses 90.824/2312.95024.30300 et 90.822/2315.98806.30300.

«**M. LE MAIRE** : Nous avons déjà parlé à plusieurs reprises de ce dossier, entre autres à l'agglomération où on a adopté ce programme, donc je ne suis pas persuadé qu'il faille revenir dans le détail sauf si vous avez des questions à poser mais chacun doit connaître déjà les réponses parce qu'on en a déjà parlé au moins deux fois à l'Agglomération. Madame BRANGET, vous n'étiez pas là, vous voulez un cours de rattrapage ? D'accord.

Mme Françoise BRANGET : C'était une petite réflexion parce que ce Contrat d'Initiative Territoriale on l'a vu à l'Agglomération mais à la vitesse TGV la semaine dernière. On ne s'est quand même pas trop arrêté dessus, je crois que tout le monde en avait assez des débats...

M. LE MAIRE : Ça dépend de vous, vous discutez beaucoup...

Mme Françoise BRANGET : A l'Agglomération, je n'étais pas seule...

M. LE MAIRE : M. CHEVAILLER qui connaît ça par coeur vous répondra.

Mme Françoise BRANGET : Je veux simplement apporter des petites réflexions en demandant pourquoi on a autant de retard dans la mise en place de ce contrat CITE finalement parce qu'il y a d'autres agglomérations qui ont été un peu plus rapides que nous. Est-ce qu'on a eu du mal à...

M. LE MAIRE : Qui a été plus rapide que nous ?

Mme Françoise BRANGET : Oui, il y a d'autres agglomérations, par exemple aujourd'hui le contrat CITE a été signé avec la commune de Montbéliard tandis que nous on est encore...

M. LE MAIRE : Vous n'ignorez pas qu'à Montbéliard ils sont en Communauté d'Agglomération déjà depuis le 1^{er} janvier 2000.

Mme Françoise BRANGET : Oui, donc on a pris peut-être un petit peu de retard et on en est toujours à la programmation, à la proposition de projets. Simplement je trouve qu'effectivement à l'Agglomération on s'en est bien sorti puisque tous les projets qui y ont été proposés sont des projets de la Ville de Besançon, donc il n'y a rien à redire là-dessus. Simplement c'est peut-être un problème technique mais entre le dossier de l'Agglomération de la semaine dernière et celui de ce soir, il n'y a pas une unité de chiffres tout à fait logique, je pense que c'est technique parce que j'ai les deux tableaux, vous les comparez, et les chiffres, les coûts, les prix de revient sont élastiques d'un tableau à l'autre, voilà, je vous le dis.

M. LE MAIRE : Avant que Jean-Claude CHEVAILLER ne vous réponde, on n'a pas pris vraiment de retard. L'Agglomération a été mise en place, vous le savez, le 1^{er} janvier 2001, le président et le bureau ont été élus en avril.

Mme Françoise BRANGET : Vous aussi, non ?

M. LE MAIRE : Oui, je dis le président.

Mme Françoise BRANGET : Excusez-moi, je pensais que vous parliez de Montbéliard.

M. LE MAIRE : On n'a pas perdu vraiment de temps, c'est d'ailleurs passé au Conseil Général la semaine dernière. On n'est pas particulièrement en avance -on ne peut pas dire le contraire- mais nous sommes déjà en train de travailler sur la programmation 2002 qui, il est vrai, ne peut qu'être le résultat de notre budget puisque nous allons demander en 2002 des participations au Département sur des opérations que nous allons financer, ce qui veut dire que de toute façon notre budget étant voté aux alentours du mois de mars, nous sommes en train de préparer le travail mais inévitablement il y aura toujours un décalage. Toutefois on peut raisonnablement penser que ce dossier-là passera au mois de juin l'année prochaine plutôt que de passer au mois de novembre.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : Quelques éléments, je ne vais pas parler sur le même ton qu'avec Jean tout à l'heure. Vous ne faites pas de la polémique, vous politisez un débat en disant qu'on a pris du retard. Effectivement on a pris du retard, on vient d'arriver. Quand on est arrivé au mois de mars, on a pris le dossier là où il en était et on l'a poussé. Les discussions sont parties entre l'Agglomération, la Ville de Besançon et le Conseil Général du Doubs au printemps 2000. Et il avait été décidé à l'époque qu'on attendrait la mise en place du nouveau conseil de communauté, ce qui est assez logique. Encore que là on a repris dans ce qui a été voté ici au mois de juin toutes les opérations -je parle sous le contrôle de Michel LOYAT- qui avaient émergé dans l'ancien conseil municipal et dans l'ancien conseil de communauté. Alors effectivement vous dites qu'on a pris du retard, mais du retard ça ne veut rien dire parce que le contrat CITE est un contrat qui s'échelonne entre 2001 et 2006 et on sait que pour les trois agglomérations du département du Doubs, à savoir la CAPM pour le pays de Montbéliard, Pontarlier et Besançon des sommes ont été fixées. C'est 600 F/habitant pour les 6 ans, arrondis à 92 € très

exactement. Donc ce qui n'est pas dépensé en 2001 le sera en 2002. De toute façon sur 2001-2006, on sait qu'on devra dépenser 102,5 MF. Enfin, quand je dis on devra dépenser, je veux dire que le Conseil Général allouera à la Ville de Besançon et à la Communauté d'Agglomération puisque c'est un contrat tripartite, 102,5 MF. Donc il n'y a vraiment pas «le feu au lac», c'est-à-dire qu'il vaut mieux qu'on prenne le temps de réfléchir et que nos actions -quand je parle de nos actions, c'est les actions de Besançon- soient vraiment acceptées à l'Agglomération comme étant des actions communautaires et qu'il y ait l'appui de l'Agglomération. C'est ce que nous avons fait, c'est pour cela qu'on a pris notre temps, qu'on vous a fait voter des projets en juin, que ces projets ont fait l'objet d'une discussion avec l'Agglomération, qu'on a rencontré ensemble, c'est-à-dire l'Agglomération et la Ville, le CG 25. Il y a eu de multiples allers - retours entre les services et tout cela s'est concrétisé par une réunion au sommet entre les présidents où notre programme, tel que nous l'avions voté en juin, a été accepté sans changer une virgule, sans changer un centime, en un quart d'heure. Il n'y a eu aucun problème.

M. LE MAIRE : Je dois dire d'ailleurs que le programme qui avait été préparé par les services du Conseil Général n'était pas exactement le nôtre et qu'après une discussion avec le Président du Conseil Général Claude GIRARD, nous nous sommes mis d'accord et nous avons eu une très très grande écoute au Conseil Général. Je me dois de le dire.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : Un axe par exemple dont ne voulaient pas les services du Conseil Général, c'était l'axe enseignement supérieur et recherche, c'est-à-dire que dans le programme prévu par les services, pas par le président, cet axe ne devait pas être valorisé. On a donc un peu insisté avec le maire-président auprès de Claude GIRARD, avec des arguments qui l'ont immédiatement convaincu, il n'y a eu aucun problème pour inscrire cet axe.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas eu de débat politique par rapport à cela, c'est très bien passé. Vous dites que la Ville s'en sort bien mais on ne peut pas dire cela comme ça, car vous savez que pour être éligible à CITE, les projets doivent être d'au moins 90 000 €, soit à peu près 600 000 F. De ce fait, les projets il y en a beaucoup plus sur Besançon que sur les communes périphériques. Mais de toute façon, si nous avons pris là un peu d'avance, nous perdrons cette avance dans les années à venir. Et il ne s'agit pas d'opposer Agglomération et Ville, je crois qu'au contraire, c'est une vision communautaire que nous devons avoir.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : Effectivement, les projets ne sont que des projets bisontins...

M. LE MAIRE : Pour cette année.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : ... pour cette année, si l'on excepte donc la somme de 0,8 MF au bénéfice de l'Agence d'Urbanisme. Pourquoi ? Parce que les dossiers de la périphérie, le choix, la sélection n'a pas été faite. Nous avons lancé un courrier au mois d'août, j'étais hier encore dans un secteur de la périphérie, pour aller expliquer le programme CITE et ce qu'on veut faire dans ce cadre. Effectivement, il faut des programmes à 90 000 € pour ne pas que chaque village refasse sa fontaine ou le toit de l'église...

M. LE MAIRE : Ce qui n'est pas l'objectif de CITE.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : ... ce n'est pas l'objectif. On souhaite que ce soit des projets intercommunaux à l'échelon d'un secteur ou de plusieurs secteurs mais quand on dit intercommunaux, ce n'est pas que deux communes, il faut qu'il y en ait sept, huit, dix. Parce qu'il ne faut pas oublier que le contrat CITE a une exigence, c'est-à-dire que le CG 25 n'abondera les opérations qu'à hauteur de 50 %, c'est-à-dire qu'au moins 50 % doivent être financés par les communes ou par la Ville de Besançon. Pour la Ville de Besançon, le programme CITE va se substituer à toutes les aides que nous avons auparavant, ce qui n'est pas le cas des communes périphériques, je tiens à le dire. Mais c'est prévu comme ça. Je ne pense pas que ce soit défavorable pour la Ville parce que sur les 17 millions, on peut penser qu'une bonne

partie de ces investissements seront faits ne serait-ce que dans la commune centre qui réunit la plupart des investissements d'intérêt communautaire. En faisant le bilan de ce que le CG 25 versait à la Ville de Besançon, on s'aperçoit...

M. LE MAIRE : Soyons prudents par rapport à cela.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : ... il faut être prudent mais c'est une analyse un peu personnelle.

M. LE MAIRE : Pour l'instant, ce qu'il faut simplement retenir de ça, c'est qu'effectivement le Conseil Général a voulu globaliser ses aides. Par exemple nous avons des lignes traditionnelles pour les réparations dans les écoles, nous n'aurons plus rien, tout ça est maintenant globalisé dans le programme CITE sauf pour l'opération Saint-Claude qui est exceptionnelle et pour laquelle nous allons obtenir une certaine somme.

Ce qu'il faut savoir aussi Madame BRANGET, c'est que le bon chiffre à retenir est celui de la subvention.

M. Pascal BONNET : Nous évoquons l'Agglomération, je voudrais rappeler que le président de la Communauté d'Agglomération de notre communauté qui est un homme de bon sens...

M. LE MAIRE : Merci.

M. Pascal BONNET : ... nous a fait voter une motion en Agglomération qui défendait le TGV et ses deux gares de Besançon-Auxon et de Besançon-Viotte et qu'à l'époque, en réponse à mes interrogations sur des contradictions avec le Maire de Besançon, il m'avait rassuré sur l'absence de contradictions, donc je demande ce soir au Maire de Besançon de bien vouloir nous présenter cette même motion en Conseil Municipal.

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET, j'aimerais que vos interventions au Conseil Municipal soient autre chose qu'uniquement des interpellations politiques ou polémiques. Nous ne sommes pas en train de parler du TGV, nous en reparlerons le moment venu. Vous vous délectez de ça, vous vous délectez de vouloir voir des failles partout entre mes amis Verts et moi-même. Je ne rentrerai pas dans ce jeu, je ne veux pas politiser à l'extrême le débat ici. Nous sommes en train de parler de 17 millions pour la Ville de Besançon aujourd'hui. Nous allons avoir les résultats d'une consultation qui a été fort suivie, et je le redis, je suis très heureux parce que ça prouve que les Bisontins avaient quelque chose à dire par rapport à cette consultation, alors que vous avez appelé du bout des lèvres effectivement à y participer. Nous en reparlerons. Je ne rentre pas dans le débat par rapport à cela, aujourd'hui nous parlons de CITE et je vous demande d'avoir des interventions qui soient des interventions constructives, on ne va pas chercher tous les cavaliers possibles, ça ne sert à rien. On en reparlera au prochain conseil municipal, nous aurons les résultats de la consultation, vous me demanderez ce que j'en ferai et je vous le dirai quand je connaîtrai ces résultats. Pour l'instant, tout le reste est de la vaine polémique qui ne me m'intéresse pas et qui n'intéresse à mon avis pas grand monde ici à part vous. Excusez-moi de vous dire cela, nous avons toujours des relations très cordiales mais là vraiment vous exagérez... il n'y a que ça qui vous intéresse. Intervenez comme Mme BRANGET sur CITE, posez des questions sensées. S'il n'y a plus rien à dire, vous ne dites plus rien, mais ne prenez pas la parole pour dire des sottises.

M. Jean ROSSELOT : C'est un bon exercice de mise en synergie des forces, des actions des grandes collectivités territoriales que sont la Ville de Besançon, le Département du Doubs, l'Agglomération, c'est peut-être là qu'il y a retard à l'échelon du projet d'agglomération parce que ça aurait pu en être une des composantes. Tâchons donc de faire converger tout cela mais j'aurais préféré en effet que ça s'inscrive dans une cohérence plus rapide, plus forte parce que je vous rappelle que sur la bonne centaine de communautés d'agglomération, beaucoup ont leur projet, quelques-unes ont déjà signé leur contrat et beaucoup surtout ont leur conseil de développement...

M. LE MAIRE : Ah, nous y voilà !

M. Jean ROSSELOT : Et peut-être que ce document qui a été -oui c'est vrai, nous l'avons préparé en commission- aurait peut-être gagné à être passé à la moulinette des forces vives de l'Agglomération, économiques, sociales, culturelles...

M. LE MAIRE : Ça a été fait en commission à l'Agglomération. Il me semble même que nous avons eu une réunion à Saône à laquelle vous participiez.

M. Jean ROSSELOT : Pas de manière aussi large qu'on aurait voulu, mais enfin...

M. LE MAIRE : J'ai une excellente mémoire, il y a eu une réunion à Saône et vous y participiez, vous étiez à côté de moi.

M. Jean ROSSELOT : Je ne me considère pas à moi tout seul comme la concertation dans l'ensemble de l'Agglomération. Simplement, ce que je voulais dire c'est qu'il faut rechercher une convergence de cohérence, c'en est un élément mais tout ça doit finalement se finaliser dans le projet d'agglomération.

M. LE MAIRE : Le projet d'agglomération avance, nous aurons certainement une table ronde de lancement dans le courant du mois de janvier, mais Monsieur ROSSELOT, vous ne pouvez pas comparer des communautés d'agglomération comme celle de Dijon ou celle de Montbéliard par exemple, qui existent depuis 30 ans, ou celle de Rennes. Nous travaillons quasiment, à l'Agglomération, à flux tendu. Vous connaissez le nombre de personnes qui travaillent à l'Agglomération actuellement ? Il y a 24 personnes, elles travaillent quasiment nuit et jour malgré les embauches que nous sommes en train de faire. Il faut quand même laisser le temps que cela se mette en place et ce conseil de développement que vous appelez de vos vœux, que nous appelons tous de nos vœux, et qui est une bonne chose, on va le mettre en place l'année prochaine. Je ne vais pas vous dire de sortir vos carnets mais je pense que le 18 janvier, nous aurons une table de ronde de lancement de notre projet d'agglomération. Nous ferons certainement venir Jean-Louis GUIGOU à cette occasion... c'est un bon animateur et en plus il connaît bien ce domaine, ça a même été un très bon professeur puisqu'il a été le professeur de Jean-Claude CHEVAILLER à la Faculté de Droit de Dijon. Nous allons lancer tout cela, nous allons lancer notre comité de développement. Nous avons, par rapport à Montbéliard, un peu de retard, ils avaient 30 ans d'avance ainsi que Dijon. Mais nous allons rattraper notre retard, nous serons prêts, au niveau de notre projet d'agglomération, avant le mois de juillet. Nous aurons les grandes bases qui seront définies et nous serons quasiment prêts au mois de septembre, dans une phase de réflexion, et nous sommes à peu près sûrs de signer notre contrat d'agglomération à la fin de l'année 2002. Donc nous n'allons pas perdre de temps, nous mettons les bouchées doubles mais enfin il faut quand même que tout ça se fasse, et effectivement, ce sera plus facile alors avec CITE de proposer des projets dans le cadre du projet d'agglomération. Mais ce que vous dites est vrai.

M. Pascal BONNET : Je voulais juste répondre rapidement parce qu'on évoque CITE, on évoque le développement de l'Agglomération, le TGV, les gares, c'est un élément important de ce développement et je crois qu'il y a une certaine cohérence à l'évoquer et moi je ne m'intéressais pas aux divisions de votre majorité qui me semblent très secondaires dans cette question mais à l'unanimité, ou tout au moins à la grande majorité qui s'est exprimée à l'Agglomération et qui pourrait aussi s'exprimer ici, gauche et droite confondues, pour une bonne partie de notre assemblée. C'est tout. Alors vos remarques étaient un petit peu déplacées.

M. LE MAIRE : Ça, c'est votre avis.

M. Marcel POCHARD : Monsieur le Maire, je suis navré mais je rebondis un quart de seconde quand même sur la question de Pascal BONNET parce que -je sais bien que ce n'est pas à l'ordre du jour- mais il serait quand même absolument paradoxal que dans ce conseil municipal d'aujourd'hui, à un moment ou à un autre, on n'évoque pas le TGV, non pas pour revenir sur un débat de fond, je suis d'accord avec vous pour considérer que peut-être il y a eu ce débat, mais pour savoir maintenant ce que vous allez faire, que vous nous donniez au moins une idée de l'échéancier que vous allez tenir. Vous allez avoir les résultats prochainement, qu'est-ce que vous allez faire ? Est-ce qu'on attend le 8 décembre pour savoir ce que fera la Municipalité de Besançon face à ce projet ? Je vous rappelle que malgré tout il y a une certaine urgence, je ne dévoilerai pas un secret en disant qu'au Conseil d'Etat sont arrivées, il y a trois semaines, 14 caisses entières qui concernaient quoi ? Elles concernaient la déclaration d'utilité publique de cette ligne SNCF - TGV grande vitesse avec le problème des deux gares et il n'est quand même pas totalement inintéressant de savoir si cette instance continue à travailler bien ou si elle travaille dans le vide ? Vous me direz que tout ça n'a pas d'importance, rien n'a d'importance dans ce pays. Rien. Et c'est bien pourquoi d'ailleurs M. CHEVENEMENT a tant de succès, parce qu'il dit qu'un certain nombre de choses ont de l'importance et qu'il ne faut pas les traiter par-dessus la jambe. Donc moi ce que j'aimerais malgré tout, c'est qu'on nous dise quelles sont au moins les intentions en terme d'échéancier du Maire de Besançon quant aux suites à donner à cette consultation ? Est-ce qu'on attend le 8 décembre, est-ce que vous allez nous réunir avant ? Comment allez-vous faire ou est-ce qu'on considère que le document que vous avez diffusé au nom du parti socialiste qui dit que les grandes forces politiques ont pris position, y compris la Ville de Besançon, sont considérées comme des choses définitivement entérinées et qu'on n'y revient plus. Je sais bien que ce n'est pas totalement à l'ordre du jour mais il est inconcevable qu'on n'en dise pas deux mots.

M. LE MAIRE : Moi je pense qu'il est inconcevable de discuter de ça ce soir alors même que nous n'avons pas les résultats de la consultation que nous avons lancée à Besançon. Il me semble que la première des corrections de la part d'élus ici en conseil municipal, que le respect des règles démocratiques, c'est au moins déjà de dépouiller cette consultation. Ce dépouillement, vous voulez un échéancier donc je vais vous le donner. Samedi prochain, à 8 heures du matin, vous êtes tous convoqués à Micropolis pour le dépouillement. Donc, comme le TGV a de l'importance pour tout le monde, j'espère que tout le monde sera là samedi matin à 8 heures, jusqu'à 20 heures, voire après. Donc vous serez tous là puisqu'on ne peut pas dire que ce problème est important et que vous ne veniez pas dépouiller. Ainsi la première date et heure à retenir, c'est samedi matin 8 heures, nous allons travailler en non-stop, un repas vous sera gracieusement offert le midi et nous allons travailler jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'enveloppes. Si nous n'arrivons pas à terminer le samedi, re-belote le dimanche. J'attacherai du prix à ce que vous soyez là, puisqu'on parle tous de démocratie participative, il faut que vous participiez à ce dépouillement. Ensuite, lorsque nous aurons les résultats, je l'ai dit, je l'ai même écrit, nous les communiquerons et nous pourrons avoir un débat ici au conseil municipal ; nous communiquerons également les résultats à la Communauté d'Agglomération. Ce n'est pas un scoop, c'est inscrit dans le document que vous avez reçu donc je crois que tout est très clair et nous en discuterons le 8 décembre.

Je ne vois pas pourquoi nous en débattrions ce soir alors que nous ne connaissons pas les résultats de cette consultation, ça voudrait vraiment dire que l'avis des Bisontins ne nous intéresse pas. Alors nous en parlerons mais lorsque nous connaissons ce résultat.

M. Marcel POCHARD : J'espère que vous aurez l'occasion...

M. LE MAIRE : Ecoutez, nous verrons. Il faut déjà connaître l'avis des Bisontins et j'espère aussi que les membres de votre groupe d'opposition sauront se prononcer peut-être plus clairement qu'ils ne l'ont fait, tout du moins pour certains d'entre eux, je rectifie, Madame BRANGET.

M. Benoît CYPRIANI : Je suis tout à fait d'accord avec vous et c'est avec plaisir que je vous entends dire tout de suite qu'il n'est pas question d'aborder le problème de l'après consultation alors que les Bisontins viennent de voter et que le dépouillement n'a pas été opéré. J'aurais simplement beaucoup aimé que vous ayez les mêmes retenues la semaine dernière lors du vote en conseil d'agglomération. Je trouve et je m'inquiète un petit peu pour vous, parce que vous êtes en position un peu de schizophrénie...

M. LE MAIRE : Moi je ne m'inquiète pas du tout.

M. Benoît CYPRIANI : ... une position en conseil municipal et une autre position en conseil d'agglomération.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas du tout pareil. La consultation, Monsieur CYPRIANI, n'a pas lieu au niveau de l'Agglomération.

M. Benoît CYPRIANI : Le vote en conseil d'agglomération a eu lieu, c'était encore plus grave, au moment où les Bisontins votaient eux-mêmes et là c'est quand même quelque chose qui pourrait être perçu comme une manoeuvre pour influencer les Bisontins et j'aurais bien aimé que ce vote n'ait pas lieu.

M. LE MAIRE : Monsieur CYPRIANI, de grâce, ne voyez pas des manoeuvres partout, il ne faut pas être parano à ce point-là. Ne soyez pas parano, ne voyez pas de manoeuvres partout, l'Agglomération c'était différent. Si nous avons consulté au niveau de l'Agglomération, effectivement on n'aurait pas fait ce vote au niveau de la Communauté d'Agglomération, vote qui était demandé par les maires des communes avoisinantes et que l'on a accepté. Mais aujourd'hui nous sommes au Conseil Municipal de Besançon, la consultation a eu lieu à Besançon, donc on attend logiquement le résultat. Et puis après on en discutera. Vous allez encore donner du grain à moudre à M. POCHARD qui va me dire : «vous voyez, ils ne sont pas d'accord avec vous !».

M. Marcel POCHARD : Je dois dire effectivement qu'entre vos deux réponses à l'Agglomération et ici, il y a quelque chose qui ne tourne pas rond. A l'Agglomération vous étiez d'accord pour anticiper un peu sur les résultats et dire : quels que soient les résultats, voilà ma position et maintenant vous dites que vous voulez attendre les résultats et en tout cas, ce que j'enregistre de votre position, c'est qu'il va falloir attendre le 8 décembre, la date de la réunion du Conseil Municipal ?

M. LE MAIRE : C'est le 13 et ça porte bonheur !

M. Marcel POCHARD : Encore plus tard, donc on va attendre le 13 pour avoir une idée de ce que veut la Ville de Besançon à la suite de ce vote. Très honnêtement je trouve qu'il ne serait pas mauvais de savoir très exactement ce que l'on veut, il va y avoir dans ces conditions cinq ou six semaines d'incertitude...

M. LE MAIRE : Ça laissera le temps de la réflexion. Monsieur POCHARD, je vous ai expliqué, en plus vous êtes quelqu'un qui comprend vite, vous avez très bien compris ce que j'ai voulu dire mais vous ne voulez pas entendre, vous voulez uniquement polémiquer sur ce sujet-là. Je vous ai expliqué très clairement que la situation n'était pas la même à l'Agglomération qu'à la Ville de Besançon. Ce n'est pas l'Agglomération qui était consultée, un vote indicatif a été demandé à la Communauté d'Agglomération. Je ne souhaite pas qu'on rediscute de ça, on en reparlera le moment venu. En plus, ma position vous la connaissez très bien, elle est inscrite.

M. Eric ALAUZET : Je crois qu'effectivement les débats reprendront à partir de samedi ou de dimanche mais je voudrais dire quand même que concernant le vote de l'Agglomération, même si cette institution ne couvre pas le périmètre qui était réservé à la consultation, ce périmètre concernait quand même 2/3 de la population qui était bisontine et là ça a soulevé, on ne l'a pas dit, mais ça a soulevé pour nous un sérieux problème de respect je dirais par rapport aux Bisontins qui étaient en train de s'exprimer. Je suis d'ailleurs, sur cet aspect, assez inquiet, Monsieur POCHARD et Monsieur BONNET, du sort que vous semblez réserver à l'expression des Bisontins. Je pense qu'on vous verra aussi prendre la parole samedi ou dimanche mais l'insistance que vous mettez là aussi à ce qu'il y ait des prises de position aujourd'hui m'inquiète sur l'importance que vous allez donner à ce vote, mais enfin on verra samedi ou dimanche. Je crois que de toute façon, entre samedi et dimanche et le 13 décembre, il se passera forcément des choses, il n'y aura pas un trou noir là entre les deux et on sera bien amené les uns et les autres à exprimer un certain nombre de choses et je pense, le Maire en premier.

M. LE MAIRE : Le Maire, il verra !

M. Eric ALAUZET : Il verra mais je peux dire ce que j'en pense quand même.

M. LE MAIRE : Tout à fait».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 23 novembre 2001.